

# Étude originale

## Macroéconomie et mondialisation

### Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali\*

Kako Nubukpo<sup>1</sup>  
Manda Sadio Keita<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), Unité de recherche « Politiques et Marchés » Programme Coton de l'Institut d'économie rurale (IER), BP 1813, Bamako Mali  
<knubukpo@afribonemali.net>  
<nubukpo@cirad.fr>

<sup>2</sup> Institut d'économie rurale (IER), Programme « Économie des filières », Rue Mohamed V, BP 258, Bamako Mali  
<manda.keita@ier.ml>

#### Résumé

L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact prévisible de la mise en place du nouveau mécanisme de prix au producteur de coton sur l'ensemble de la filière coton et de l'économie maliennes, au regard des coûts de production et des mutations institutionnelles en cours au sein de la filière. L'étude met en évidence sur le plan microéconomique, un risque important de paupérisation des producteurs et, sur le plan macroéconomique, des répercussions négatives potentielles plus que proportionnelles sur l'économie malienne dans son ensemble.

**Mots clés :** Mali ; coton ; coût de production ; marché mondial ; économie de production ; prix à la production.

**Thèmes :** productions végétales ; transformation, commercialisation ; économie et développement rural.

#### Abstract

**World prices, producers' remuneration and future of the cotton subsector in Mali**

The objective of this study is to analyse the expected impact of the establishment of the new mechanism of cotton prices to producers on the entire cotton subsector and on Malian economy, in comparison with the production costs and the institutional changes in progress within the subsector. The study highlights an important risk of impoverishment of the producers at the microeconomic level and potentially negative repercussions which are more than proportional on the whole Malian economy at the macroeconomic level.

**Key words:** Mali; cotton; production costs; world markets; production economics; producer prices.

**Subjects:** vegetal productions; processing, marketing; economy and rural development.

Concurrencés au plan international par une production abondamment subventionnée issue des pays occidentaux, notamment des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, les États africains instigateurs de l'*Initiative Coton* (Bénin, Burkina, Mali et Tchad) et d'autres, dénoncent ces pratiques génératrices de distorsions et en

porte-à-faux avec le discours néolibéral [1]. Cependant, au-delà de la dénonciation des subventions, se profilent d'autres problèmes, tout aussi importants sinon plus, susceptibles d'expliquer le désarroi actuel des producteurs de coton ouest-africains. À titre d'exemple, il convient de mentionner la baisse tendancielle du cours des matières premières et notamment du coton, l'absence de diversification de la base productive des économies exportatrices de coton et la faible proportion de coton transformée au sein de la sous-région.

\* Cet article est issu d'une étude financée par l'Organisation non gouvernementale Oxfam International, Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et réalisée par les auteurs du présent article.

Tirés à part : K. Nubukpo

Le cas malien est à cet égard significatif : la réponse à la baisse des cours mondiaux de coton et à l'important déficit de trésorerie de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT), quasiment détentrice du monopole d'achat du coton-graine), a été l'adoption en décembre 2004 d'un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur. Ce mécanisme se traduit concrètement par la baisse du prix d'achat de 210 F CFA<sup>1</sup> le kilo de coton « premier choix » en 2004, à 160 F CFA le kilo à compter de la campagne 2005 et la fin du système de prix minimum garanti. L'objectif de cet article est donc d'analyser l'impact prévisible de la mise en place du nouveau mécanisme de prix au producteur de coton sur l'économie malienne, au regard des coûts de production et des mutations institutionnelles en cours au sein de la filière (privatisation programmée de la CMDT, transfert de nouvelles responsabilités aux organisations paysannes). Ce travail se fonde sur des enquêtes effectuées en zone cotonnière du Mali et sur la construction et l'utilisation d'une matrice de comptabilité sociale du Mali. Après une succincte revue de la littérature, l'article présente le nouveau mécanisme de prix d'achat du coton graine au producteur avant d'analyser ses impacts microéconomiques puis macroéconomiques.

## Revue de la littérature

Le coton figure parmi les rares produits qui assurent de substantielles recettes d'exportation aux pays africains de la zone Franc. Cependant, les mécanismes de détermination du prix d'achat au producteur de coton souffrent d'une grande opacité : « Ce prix est défini par rapport à des prix non observables par la plupart des agents (prix mondial anticipé, coûts et marges de commercialisation et de transformation des sociétés cotonnières). » [2] En outre, dans un contexte de libéralisation des filières, le niveau et le mode de détermination du prix au producteur ont tendance à faire de ce dernier le seul gestionnaire des incertitudes que connaissent les filières, accroissant ainsi sa vulnérabilité [3, 4]. Par ailleurs, la forte dépendance des économies ouest-africaines à l'égard du coton se traduit par une transmission quasi immédiate des chocs affectant le secteur cotonnier à

l'ensemble de ces économies, suivant des canaux de transmission assez bien établis sur le plan théorique [5, 6].

Dans le cas des filières cotonnières, cet état de choses est particulièrement préoccupant au regard de la forte instabilité du cours mondial du coton (indice A de Liverpool). Soumis, d'une part à l'instabilité issue de l'évolution relative de l'offre et de la demande mondiale de coton et, d'autre part, à celle provenant des modifications de la parité dollar/F CFA, les cours du coton ont connu à partir du début des années 1970, une volatilité croissante et une tendance baissière marquée.

Les subventions des pays du Nord (essentiellement les États-Unis et l'Union européenne) à leurs agriculteurs constituent un facteur régulièrement évoqué pour expliquer la tendance baissière persistante des cours mondiaux du coton. Diverses études ont tenté d'évaluer l'impact de ces subventions sur le prix mondial du coton. Traoré [7], effectuant une synthèse des principaux résultats, met en évidence l'existence d'écart notable entre ces derniers. Ces écarts proviennent pour l'essentiel de différences au niveau des objectifs, des méthodologies, des hypothèses formulées sur la valeur des paramètres comme les élasticités, des sources de données et enfin de la composition des subventions, ainsi que l'attestent les divergences entre les données de subventions fournies par le Comité consultatif international sur le coton (ICAC, *International Cotton Advisory Committee*) et les notifications faites par les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le cas spécifique du Mali, une étude [8] met en évidence pour l'année 2001, un impact négatif des subventions du Nord (États-Unis et Union européenne) sur l'économie malienne. En effet, à partir d'une matrice de corrélation et de calculs d'élasticité, les auteurs ont obtenu les résultats ci-après :

- une baisse directe des recettes de 1,6 % pour le Trésor public ;
- une diminution de 1,8 % du revenu global ;
- une élasticité de 0,3 entre les indicateurs de pauvreté et le cours mondial ;
- une élasticité de 0,87 entre le revenu du coton et les indicateurs de pauvreté.

Pour ces auteurs, « il apparaît que le cours mondial du coton détermine à la fois la production de coton du Mali, le prix au producteur et le revenu agricole. Cependant, la part du cours est moins impor-

tante dans la création de valeur ajoutée par exploitation ».

Il convient d'insister sur le fait que les subventions des pays du Nord exercent un impact sur l'économie malienne au moins à deux niveaux :

– par le canal classique de la baisse des prix mondiaux du coton et, partant, des recettes d'exportation du Mali, pays « preneur de prix » sur le marché international ;

– par le canal de la modification des règles de détermination du prix d'achat du coton au producteur, induisant des effets sur la répartition interne de la valeur ajoutée créée par la filière.

Nous nous proposons, dans la suite de cet article, d'analyser plus en détail le second canal, qui fait traditionnellement moins l'objet d'études que le premier, mais qui est susceptible d'engendrer des répercussions considérables sur les conditions de vie des producteurs de coton.

## Le nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton-graine au producteur

L'État malien a opté en janvier 2005 pour un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton-graine au producteur, traduit concrètement par une révision drastique à la baisse du prix garanti aux producteurs, qui passe désormais de 210 F CFA/kg à un intervalle compris entre 160 et 175 F CFA/kg à compter de la campagne 2005. Dans le protocole d'accord signé par l'État malien, la CMDT et le Groupement des producteurs (GSCVM<sup>2</sup>), il convient de noter l'innovation que constitue l'article 8 : « Cas de force majeure : si les prévisions pour la période N + 1 donnent une rémunération finale des producteurs inférieure au prix d'achat de base, les signataires décideront, avant le début des achats N + 1 et en août N au plus tard, une réduction de ce prix d'achat de base. » Cet article revêt une signification particulière au regard de l'article 2 qui précise que le fonds de soutien prévu comme garant du bon fonctionnement du

<sup>1</sup> 1 euro = 655,96 F CFA.

<sup>2</sup> Groupement des syndicats cotonniers et vivriers du Mali.

nouveau mécanisme de prix n'est en aucune manière un préalable à son application, dans la mesure où cet article dit explicitement que le nouveau mécanisme de prix « doit fonctionner, que le fonds de soutien soit abondé ou pas ».

Il convient, dans ce contexte de rapport de force défavorable aux producteurs de coton, d'évaluer les conséquences micro- et macroéconomiques de l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de prix du coton, au regard notamment des évolutions tendanciennes des coûts de production du coton.

## Impacts microéconomiques

### Coûts de production en zone cotonnière du Mali

Il convient de noter que la principale difficulté liée à la détermination des coûts de production du coton-graine réside

dans la fixation du coût de rémunération de la main-d'œuvre agricole journalière. Ainsi, le prix de cette main-d'œuvre a été fixé à 820 F CFA/personne/jour pour la campagne 2003-2004. Cependant, des corrections à la baisse sont nécessaires, dans le souci de tenir compte de la surévaluation de la valorisation de la main-d'œuvre par les producteurs dans un contexte de négociation du prix d'achat du coton par la CMDT.

L'option retenue [9] d'une rémunération de la main-d'œuvre salariée journalière à 750 F CFA, conformément aux estimations des chercheurs de l'Équipe Système de production et gestion des ressources naturelles de l'Institut d'économie rurale (ESPGRN/IER) de Sikasso et suite aux discussions de groupe à Sikasso avec les producteurs en novembre 2004, paraît plus conforme aux pratiques en vigueur dans la zone cotonnière malienne.

Par ailleurs, il convient d'indiquer les caractéristiques des exploitations ayant fait l'objet de l'étude. Les exploitations agricoles retenues ont été classées selon

la typologie (A B, C et D) ci-après utilisée par la CMDT dans la zone cotonnière du Mali :

- une exploitation agricole de type A (35 % des exploitations) est une exploitation équipée qui dispose d'au moins 2 paires de bœufs de labour, d'une charrette, d'un multiculteur, d'un semoir, d'une charrette (asine ou bovine) et d'un troupeau bovin d'au moins 6 têtes en plus des bœufs de labour. Ces exploitations disposent d'au moins 2 unités d'attelages (2 paires de bœufs de labour et 2 charrues et/ou multiculteurs) ;
- une exploitation de type B (46 %) est une exploitation qui dispose d'une unité d'attelage ;
- une exploitation de type C (10 %) est une exploitation possédant une unité d'attelage incomplète, mais qui a l'expérience de la culture attelée ;
- une exploitation de type D (9 %) est une exploitation non équipée qui pratique la culture manuelle.

Le *tableau 1* présente la structure des coûts de production du coton malien à

**Tableau 1. Coûts de production du coton malien (F CFA/ha).**

Table 1. Malian cotton production cost (F CFA/ha).

Rubrique	Type A	Type B	Type C	Type D	Moyenne
<b>Rendements (kg/ha)</b>	<b>1 127</b>	<b>1 109</b>	<b>859</b>	<b>621</b>	<b>929</b>
<b>Coûts opérationnels</b>					
Semences (a)	19 988	1 1675	2 697	1 773	
Engrais (b)	33 107	33 760	18 715	14 459	
Insecticide/herbicide, fongicide (c)	23 452	19 288	21 100	7 233	
Marketing	0	0	0	0	
Carburant, lubrifiant, électricité	0	0	0	0	
Réparations	0	0	0	0	
Égrenage et stockage <sup>a</sup>	22 036	21 675	16 797	12 145	
Intérêt sur le capital (d)	10 351	9 072	6 227	3 739	
<b>Total coûts opérationnels</b>	<b>108 935</b>	<b>95 470</b>	<b>65 536</b>	<b>39 350</b>	
<b>Coûts de fonctionnement</b>					
Travail salarié (e)	6 750	3 750	6 750	0	
Travail familial (f)	71 250	75 000	59 250	75 750	
Amortissement (g)	25 764	25 955	17 664	8 544	
Foncier <sup>b</sup>	0	0	0	0	
Taxes et assurance	10 935	9 246	6 073	3 352	
Autres dépenses de l'exploitation	0	0	0	0	
<b>Total coûts de fonctionnement</b>	<b>114 700</b>	<b>113 951</b>	<b>89 737</b>	<b>87 646</b>	
<b>Total des coûts (F CFA)</b>	<b>223 635</b>	<b>209 421</b>	<b>155 273</b>	<b>126 996</b>	
<b>Total des coûts (USD)</b>	<b>453</b>	<b>424</b>	<b>314</b>	<b>257</b>	
<b>Coût unitaire de production du coton-graine (F CFA/kg)<sup>c</sup></b>	<b>169</b>	<b>161</b>	<b>154</b>	<b>179</b>	<b>166</b>

<sup>1</sup> USD = 494 F CFA (taux moyen) ; 1 euro = 655,96 F.

<sup>a</sup> Cf. Mission de restructuration du secteur du coton, Plan de redressement financier de la CMDT, mai 2002, Primature Mali [10].

<sup>b</sup> Le coût de location de la terre pour la culture du coton est considéré nul. La location se fait à titre gratuit dans toute la zone cotonnière du Mali.

<sup>c</sup> (a+b+c+d+e+f+g)/Rendement.

l'hectare et selon le type d'unité de production agricole (A, B, C, D).

Au regard des coûts de production, la baisse du prix au producteur de coton graine de 210 F CFA/kg à une fourchette comprise entre 160 et 175 F CFA/kg suscite un certain nombre d'interrogations :  
– la nouvelle fourchette de prix permet-elle aux producteurs de dégager en moyenne une marge bénéficiaire ?  
– comment les producteurs interprètent-ils cette évolution défavorable des prix et quelles pourraient être leurs réactions ?

## **Nouveau mécanisme de fixation des prix et rentabilité de la culture cotonnière**

Le calcul relatif aux coûts de production de coton malien effectué (*cf. supra*) converge autour d'un intervalle compris entre 154 et 179 F CFA/kg de coton de premier choix, avec une moyenne de 166 F CFA/kg. Ainsi, l'application de l'intervalle défini par le nouveau mécanisme de prix risque de se traduire par une marge nulle ou négative pour les producteurs, car les prix d'achat seront pour l'essentiel inférieurs aux coûts de production. En outre, le contexte général de la filière tend à corroborer cette prévision : en effet, il est marqué par la faiblesse croissante de l'encadrement des producteurs par la CMDT<sup>3</sup>, la hausse du prix des intrants coton (conséquences de la diminution des subventions consenties par la CMDT) et la baisse des rendements du coton. À cet égard, le seul élément de rationalisation envisageable des coûts de production est la réduction de la valorisation de la main-d'œuvre. Cela paraît pré-occupant, notamment dans un contexte où le discours dominant est celui de la lutte contre la pauvreté.

## **Baisse des prix et réponses des producteurs de coton maliens**

Dans le cadre du Groupe d'étude Institut d'économie rurale/Compagnie malienne pour le développement des textiles (IER/CMDT) sur les déterminants de la baisse des rendements en zone cotonnière du Mali, le sous-groupe chargé des aspects socio-économiques a mis en évi-

dence en janvier 2005 un certain nombre d'éléments relatifs à l'impact prévisible sur les producteurs d'une baisse du prix du coton. En effet, dans le souci de recueillir les avis des producteurs, des entretiens de groupe ont été effectués. Cependant, les premiers résultats méritent d'être confirmés au moyen d'enquêtes individuelles prévues dans la seconde phase de travail de ce groupe.

Ces entretiens, effectués dans la zone cotonnière, ont nécessité un échantillonnage : trois secteurs de la CMDT ont été choisis, à l'intérieur desquels 6 villages ont pu être visités : Kaniko, Pala, Nagorola, Chicolomba, Karangasso 2, Yorosso. Un questionnaire de groupe a été établi pour constituer la trame des entretiens de groupe. Les entretiens semi-directifs ont permis aux producteurs de s'exprimer librement sur des sujets qui n'étaient pas répertoriés *a priori* dans le questionnaire. Le nombre de producteurs présents lors des discussions a oscillé entre 15 et 25. Cinq principales rubriques ont été abordées : les principaux facteurs liés à la culture du coton posant problème aux producteurs ; la perception des producteurs et leur avis sur la problématique de baisse des rendements ; leurs perspectives relatives à la culture cotonnière ; l'impact des prix, du crédit et du revenu sur les décisions de production ; et enfin les problèmes plus généraux auxquels font face les producteurs dans leur vie quotidienne. Les exposés des motivations à la base de la persistance à produire du coton et des réponses probables à la baisse des prix paraissent particulièrement intéressants.

- Intérêt de la poursuite de la culture cotonnière

Quatre principales raisons ont été mentionnées par les producteurs pour justifier leur intérêt à continuer la culture cotonnière en dépit des difficultés rencontrées :

– le gain de revenus monétaires dans un contexte de prix d'achat minimum garanti du coton graine ;

– l'accès aux différents types de crédit passant généralement par des garanties liées à la culture cotonnière ;

– les arrières effets positifs de la culture cotonnière en année N sur les rendements des cultures céréalières en année N + 1 ;

– la forte instabilité des prix des céréales, génératrice d'incertitude sur les revenus tirés de la production céréalière.

S'agissant du premier motif, les producteurs ont clairement manifesté leur intérêt pour la sécurité qu'offre la culture coton-

nière à la fois en termes de stabilité des revenus, du fait du système de prix d'achat garanti du coton-graine, de l'achat par la CMDT de la totalité de la production cotonnière et de la relative rapidité de paiement des producteurs par la CMDT (une avance de 80 % de la valeur de la production dès réception de la quantité vendue par les producteurs de coton, puis paiement du solde en fin de campagne).

En outre, la culture cotonnière procure les collatéraux indispensables pour l'accès au crédit en zone CMDT, à la fois sur les intrants et pour l'équipement ou la consommation, dans le cadre des prêts de la Banque nationale de développement agricole (BNDA) ou simplement du microcrédit, en général gérés par les caisses rurales d'épargne et de crédit (*Kafo Jignew*).

Cette deuxième raison expliquant la persistance de la production cotonnière paraît déterminante pour comprendre la rationalité des pratiques paysannes en zone cotonnière. Par exemple, les crédits intrants sur le coton peuvent servir sur les céréales, notamment du fait de la suppression de l'approvisionnement en intrants céréales précédemment fournis par la CMDT. Ainsi, la dépendance des producteurs vis-à-vis de la filière coton est totale en ce qui concerne le mode d'accès aux crédits et cela engendre, de l'aveu même de certains producteurs, des effets pervers. L'objectif des producteurs, notamment les moins équipés, n'est pas toujours la performance en matière de rendement sur le coton, mais l'utilisation de l'appartenance au « club coton » pour profiter des avantages inhérents à cette appartenance, notamment l'accès au crédit, pour produire des céréales assurant l'autosuffisance alimentaire.

La pertinence de ce raisonnement est renforcée - et c'est le troisième motif - par les arrières effets de la culture coton sur les rendements céréalières. En effet, l'utilisation d'intrants chimiques ou organiques, les modes de préparation des sols et l'entretien rigoureux de ces derniers exigés par la culture cotonnière procurent lors des rotations culturales, des terres de fertilité meilleure permettant d'obtenir de bons rendements céréalières. Cette externalité positive du coton sur les céréales est souvent ressortie lors des discussions avec les producteurs.

Enfin, le dernier motif invoqué par les producteurs a été l'instabilité des prix céréalières. Les prix sont d'autant plus bas que la récolte a été bonne, donc la pro-

<sup>3</sup> La tendance actuelle est au « recentrage » de la CMDT sur les activités en aval de la production de coton-graine.

duction commercialisable élevée. C'est la *loi de King* que les économistes connaissent bien. Elle engendre des effets pervers, par exemple la réduction des superficies sous céréales en année N + 1, ce qui provoque une baisse de la production céréalière et donc une flambée des prix. Les producteurs ont semblé redouter cette instabilité des prix céréaliers et il est apparu que la culture céréalière servait moins pour engendrer des revenus monétaires que pour assurer l'autosuffisance alimentaire des ménages ruraux.

- Impact de la baisse annoncée du prix du coton sur les décisions des producteurs

Les producteurs ont exprimé dans leur ensemble le caractère regrettable de la baisse du prix initial du coton-graine. Cependant, ils ont pour l'essentiel réaffirmé leur volonté de faire du coton malgré cette baisse et de s'adapter au besoin. Certains producteurs (à Kaniko, notamment) ont interprété la baisse du prix comme une volonté de la CMDT et/ou de l'État de les pousser vers une professionnalisation de la production cotonnière. Du point de vue de certains producteurs, il y aura forcément sortie à terme de la culture coton des producteurs les moins performants.

Une des réponses envisagées par les producteurs a été la réduction à l'avenir des superficies cotonnières. Cette option a également été retenue dans les conclusions de l'étude de la Direction nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) [11] qui a estimé entre 10 et 25 %, la réduction des superficies et à 25 % la baisse de la production cotonnière pour un prix d'achat fixé à 160 F CFA le kilo de coton. La réponse des producteurs paraît d'autant plus fondée que de leur point de vue, le coût des intrants, notamment les engrais et les produits phytosanitaires, était sans cesse croissant. En revanche, dans certains villages, la tendance semble davantage aller, dans la mesure où la pression foncière le permet, vers une augmentation des superficies dans le souci de compenser par le volume de production, le manque à gagner sur le prix. Cette volonté se heurte toutefois au problème de la pression foncière, ainsi qu'au manque de main-d'œuvre familiale et/ou au coût de la main-d'œuvre extérieure. De fait, les producteurs de coton n'excluent pas dans le village de Pala, d'être obligés de vendre une partie de leur cheptel pour faire face au remboursement des crédits intrants si la tendance actuelle devait perdurer. De même, dans

ce village, l'extension des superficies emblavées en céréales a été envisagée par certains producteurs comme étant une réponse possible à la baisse du prix du coton, dans un contexte de pénibilité du travail exigé par la culture du coton.

En définitive, le niveau du prix au producteur de coton-graine semble moins important que la garantie d'un prix minimum comme facteur explicatif de la décision des producteurs de faire ou de ne pas faire du coton. Il interviendrait plutôt dans les arbitrages relatifs à l'évolution respective des superficies emblavées de coton et de céréales. Ce constat, qui pourrait paraître à première vue paradoxal, s'explique au regard de la place centrale qu'occupe le « système coton » dans la structuration des activités socio-économiques des producteurs. En particulier, le caractère exclusif du collatéral coton pour accéder aux différents crédits est un facteur explicatif majeur.

Cependant, il convient d'insister sur le fait qu'un trop grand écart entre le prix initial et le prix final payé aux producteurs serait de nature à fausser les prévisions de ces derniers, dans la mesure où le prix initial est annoncé en avril de l'année N, avant les semis, alors que le prix final est payé en juillet de l'année N + 1, bien après les récoltes. Ainsi, l'argument actuellement invoqué en défense du nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine, à savoir la pertinence d'un prix initial assez faible et d'un prix final élevé permettant de se couvrir vis-à-vis d'un éventuel retournement du marché mondial pouvant se traduire par un déficit financier de la CMDT, mésestime le manque à gagner en termes de production cotonnière (et de recettes d'exportation) pour le Mali, issu de l'annonce d'un prix potentiellement moins rémunérateur pour les producteurs. Il semblerait au contraire préférable de minimiser l'écart entre le prix initial et le prix final, dans le souci d'optimiser la production cotonnière en facilitant la formation d'anticipations justes et stables de la part des producteurs.

## Impacts macroéconomiques

Les comptes de la nation permettent de situer la production de coton, sa transformation et les exportations. Les données utilisées sont rassemblées dans une

matrice de comptabilité sociale (MCS) construite pour l'année 2002. Les données comptables disponibles pour 2002 et ayant servi à la construction de cette MCS sont issues du tableau des entrées-sorties (TES) de l'économie malienne établi par la DNSI.

Les comptes disponibles pour 2002 et utilisés pour construire la MCS consolident une branche agricole produisant le coton-graine avec les activités de décorticage produisant le coton-fibre et isolent les industries textiles. Les industries travaillant à partir des graines pour produire de l'huile et des aliments du bétail sont incluses dans l'ensemble des industries agroalimentaires. Elles ont été isolées dans le cadre de la présente étude (cf. [12] pour la méthodologie).

## Scénarii de baisse du prix au producteur de coton et leurs impacts

### Scénario 1 : application d'un prix de 160 F CFA/kg au producteur

En faisant une simulation des effets d'une fixation du prix du coton au producteur à 160 F CFA, soit une baisse de 24 % par rapport au prix au producteur pour la campagne 2004-2005, les résultats ci-dessous sont obtenus à partir de la matrice de comptabilité sociale.

En termes d'effets, toutes choses étant égales par ailleurs, la baisse des revenus des producteurs serait de l'ordre de 29,5 milliards de F CFA<sup>4</sup>. En supposant que cette baisse se traduise par une baisse des dépenses de consommation des ménages, les effets secondaires sur l'économie malienne seraient les suivants :

- une baisse du revenu des autres ménages (non cotonniers) de 18 milliards de F CFA ;
- une baisse des importations de 4,8 milliards de F CFA, entraînant celle des recettes de l'État en termes de taxations diverses d'environ 3,3 milliards de F CFA ;
- une baisse du revenu des entreprises de 11,3 milliards de F CFA.

Pour l'ensemble de l'économie malienne la perte probable subie suite à la fixation du prix d'achat du coton graine à 160 F CFA, est estimée à 62,32 milliards de F CFA, ce qui correspond à une réduction du PIB malien de l'ordre de 1,86 %.

<sup>4</sup> La production annuelle de coton-graine au Mali pour la campagne 2004-2005 étant de 589 562 tonnes [13].

**Tableau 2. Impacts de différents prix appliqués au producteur du coton malien sur différents indicateurs et sur l'économie malienne (en milliards de F CFA).**

Table 2. Impact of different prices paid to cotton producers on various indicators and global impact on Malian economy (in billion F CFA).

Impacts sur Indicateurs	Prix à 160 F CFA/kg	Prix à 160 F CFA/kg et 25 % de réduction de la production	Prix à 175 F CFA/kg	Prix à 190 F CFA/kg	Prix à 195 F CFA/kg	Prix à 200 F CFA/kg
Baisse de revenu des producteurs	29,5	36,8	20,6	11,8	8,8	5,9
Baisse de revenu des ménages non cotonniers	18	22,8	12,7	7,3	5,5	3,6
Baisse des importations	4,8	5,9	3,3	1,9	1,4	0,9
Baisse des recettes fiscales/importations	3,3	4	2,3	1,3	0,99	0,7
Baisse de revenu des entrepreneurs	11,3	14	7,9	4,5	3,4	2,3
Pertes de recettes d'exportation	-	53	-	-	-	-
<b>Total des pertes pour l'économie nationale</b>	<b>62,32</b>	<b>136,5</b>	<b>43,6</b>	<b>24,9</b>	<b>18,7</b>	<b>12,5</b>
<b>Baisse du PIB (%)</b>	<b>1,86</b>	<b>3,9</b>	<b>1,30</b>	<b>0,74</b>	<b>0,56</b>	<b>0,37</b>

1 USD = 494 F CFA (taux moyen) ; 1 euro = 655, 96 F.

### Scénario 2 : baisse de la production cotonnière de 25 %, suite au scénario 1

En supposant que suite à la baisse du prix au producteur de 50 F CFA, les producteurs réagissent par une réduction de la production cotonnière de 25 % (hypothèse retenue par la DNSI, 2003), les recettes totales d'exportation baisseraient de 53 milliards. Ce résultat est obtenu en supposant que la fibre est valorisée au minimum au coût de revient CAF<sup>5</sup> de 858,48 F CFA/kg.

Les effets secondaires de cette baisse de la production cotonnière seraient les suivants pour l'économie malienne :

- le revenu des producteurs baisserait de 36,8 milliards, toutes choses étant égales par ailleurs ;
- le revenu des autres ménages (non cotonniers) baisserait de 22,8 milliards ;
- les importations baisseraient en valeur de 5,9 milliards ;
- suite à cette baisse des importations les recettes fiscales de l'État en termes de taxations diverses baisseraient de 4 milliards ;

<sup>5</sup> CAF : coût, assurance, fret. Prix CAF : prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

- le revenu des entreprises baisserait de 14 milliards.

En définitive, les pertes totales pour l'économie malienne sont estimées à 136,5 milliards de F CFA, soit une baisse du PIB de l'ordre de 3,9 %.

### Récapitulatif de ces scénarii

Il ressort clairement du *tableau 2* que la fixation du prix au producteur du coton malien à 160 F CFA est susceptible d'engendrer des répercussions négatives plus que proportionnelles sur l'économie malienne dans son ensemble. Ces conséquences seraient d'autant plus fortes que cette baisse du prix au producteur du coton malien s'accompagnerait, par réaction des producteurs, d'une réduction de la production cotonnière. En effet, les pertes en recettes d'exportation de la fibre sont estimées au minimum à 53 milliards de F CFA, pour un prix au producteur fixé à 160 F CFA/kg et un ajustement à la baisse de 25 % de la production.

Les impacts négatifs sur l'économie malienne se réduisent nettement pour des prix plus élevés au producteur. En effet, avec un prix au producteur de l'ordre de 195 F CFA, les conséquences sur l'économie nationale seraient réduites à une perte totale d'environ 18,7 milliards, ce qui est presque le montant du

déficit de la filière enregistré en novembre 2004.

Autrement dit, en tentant d'absorber un déficit de la filière de 18 milliards de F CFA par une réduction du prix au producteur à un niveau inférieur à 195 F CFA, les pertes générées pour l'ensemble de l'économie malienne risquent d'être supérieures au montant du déficit initial.

Il apparaît donc clairement que si la nécessité de la confrontation de la filière cotonnière malienne au prix du marché mondial peut paraître justifiée au regard des déficits cumulatifs de la filière, il n'en demeure pas moins que l'intérêt de la filière coton et de l'ensemble de l'économie du Mali semble devoir passer par un soutien du prix au producteur à un niveau conséquent.

### Conclusion

L'analyse des effets de transmission à l'ensemble de l'économie malienne d'une baisse du prix d'achat du coton a été possible grâce à la construction d'une matrice des comptes sociaux. Il paraît évident que la tentative de résorption d'un déficit de la filière cotonnière par une baisse drastique des prix au producteur, risque d'engendrer des effets

dépressifs sur l'économie malienne dont la somme pourrait s'avérer supérieure aux économies budgétaires escomptées au départ, ainsi que l'attestent les différents scénarii envisagés. En particulier, une baisse du prix d'achat aux producteurs de 50 F CFA (passage de 210 à 160 F CFA) pourrait se traduire par une réduction du PIB du Mali comprise entre 1,8 et 3,9 %.

De fait, les justifications à la base de l'instauration du nouveau mécanisme de prix, à savoir, d'une part, la nécessité de relier le producteur de coton malien au marché mondial et, d'autre part, la projection d'une résorption rapide du double déficit de la CMDT et du budget de l'État malien, semblent avoir sous-estimé les effets pervers liés à ce mécanisme.

En effet, l'argument de résorption du double déficit CMDT/État répond à des préoccupations strictement comptables et de court terme qui peuvent entrer en contradiction avec une logique économique de circuit, fondée sur la reconnaissance de l'effet multiplicateur du coton [14]. Il va de soi que l'ampleur de cet effet multiplicateur dépend des modalités de financement du déficit de la filière. Cela conduit à ne pas ignorer le risque d'existence d'un effet d'éviction issu d'un transfert de ressources d'autres secteurs vers le coton, surtout dans un contexte où certains bailleurs de fonds privilégient de plus en plus le soutien au tableau des opérations financières de l'État (TOFE) au détriment des aides sectorielles ciblées.

En outre, du fait de la baisse des revenus des producteurs de coton et par voie de conséquence de ceux des populations rurales, le nouveau mécanisme de prix va probablement contribuer à accroître la pauvreté en zone cotonnière du Mali. Un tel constat est inquiétant au regard des objectifs officiellement poursuivis à la fois par les pouvoirs publics maliens et les

institutions de Bretton Woods, lesquels ont pourtant validé ce nouveau mécanisme. La recherche d'une plus grande cohérence entre, d'une part, les effets d'annonce et les décisions effectivement prises et, d'autre part, les différentes politiques publiques (macroéconomiques, sectorielles) menées, s'impose dans le souci de réduire la pauvreté au Mali.

Enfin, il convient d'insister sur les risques inhérents à la dépendance de l'économie malienne vis-à-vis d'une seule filière agricole, grande pourvoyeuse de recettes d'exportation fluctuantes au gré des conditions du marché mondial. Le cas du coton éclaire les faiblesses de la spécialisation primaire des économies africaines au sein du commerce international. ■

### Remerciements

Outre les remarques des participants à l'atelier de restitution du 5 juillet 2005 à Bamako, les auteurs de l'étude ont également bénéficié des observations écrites de Sally Baden, Louis Goreux et Tom Bassett qu'ils tiennent à remercier.

Les auteurs restent bien entendu seuls responsables des opinions émises, ainsi que des erreurs ou omissions qui subsisteraient dans le présent article.

### Références

1. Pesche D, Nubukpo K. L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation. *Politique Africaine* 2004 ; (95) : 158-68.
2. Araujo-Bonjean C, Brun JF. Les politiques de stabilisation des prix du coton en Afrique de la zone franc sont-elles condamnées ? *Economie Rurale* 2001 ; (266) : 80-90.
3. Araujo-Bonjean C, Boussard JM. La stabilisation des prix aux producteurs de produits agricoles : approches micro-économiques. *Rev Tiers Monde* 1999 ; XL : 901-28.

4. Nubukpo K. *L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : le rôle des incertitudes*. Paris : L'Harmattan, 2000.

5. Abbott P, Mccalla A. Agriculture in the Macroeconomy : Theory and Measurement. In : Gardner B, Rausser G, eds. *Handbook of Agricultural Economics*. Vol 2. New York : Elsevier Science Publishing, 2002.

6. Timmer CP. Agriculture and Economic Development. In : Gardner B, Rausser G, eds. *Handbook of Agricultural Economics*. Vol 2. New York : Elsevier Science Publishing, 2002.

7. Traoré F. *L'impact des subventions américaines sur le prix mondial du coton : une approche par les modèles vectoriels autorégressifs bayésiens*. Communication au Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie « Les filières d'exportation des produits agricoles du Sud », Bamako, les 6 et 7 avril 2005.

8. Adjovi E, Wetta C, Sanogo O. *Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales : Bénin, Burkina et Mali*. Dakar : Réseau d'expertise des politiques agricoles (Repa), 2004.

9. Keita MS, Nubukpo K, Traoré A. *Étude sur les coûts de production du coton au Mali*. Bamako : Institut d'économie rurale (IER), 2004.

10. Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT). *Annuaire statistique de la CMDT*. Bamako : CMDT, Division Production agricole (DPA), 2005.

11. Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI). *Impact de la baisse du prix du coton sur la croissance de l'économie malienne*. Bamako : Ministère de l'Économie et des Finances, 2003.

12. Benoit-Cattin M, Doukkali R, Keita MS. *Le secteur cotonnier dans l'économie du Mali, son importance relative, ses effets économiques*. Communication au Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie. « Les filières d'exportation des produits agricoles du Sud », Bamako, les 6 et 7 avril 2005.

13. Waddell A. *Redressement financier de la CMDT - Plan financier d'urgence - Rapport définitif*. SI : Mission de restructuration du secteur du coton, 2001.

14. Hugon P. *Les filières cotonnières africaines au regard de l'économie du développement*. Communication aux Journées de l'Association française de science économique (Afse), mai 2005.